



## Règlement Officiel – Trail de la Noire Roche

### Article 1 : Organisateurs

Le Trail de la Noire Roche est un événement sportif organisé par l'US Ventron, association de loi 1901 à but non lucratif. Le présent règlement s'applique aux épreuves nommées : le Tour de Ventron (35 km) et la Trace des Skieurs (15 km).

### Article 2 : L'événement

#### • 2-1 : Les courses

La première édition aura lieu le Dimanche 3 mai 2026. L'événement est composé de deux épreuves chronométrées :

| <b>Nom de l'épreuve</b>     | Distance / Dénivelé | Départ | Jauge        |
|-----------------------------|---------------------|--------|--------------|
| <b>Le Tour de Ventron</b>   | 35 km / 1500 m D+   | 9h00   | 200 coureurs |
| <b>La Trace des Skieurs</b> | 15 km / 650 m D+    | 10h00  | 300 coureurs |

#### **2-2 : Le Parcours**

Les parcours sont en boucle avec départ et arrivée au même endroit. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires. Le balisage se fera à l'aide de rubans orange, posés sur des jalons ou accrochés en hauteur. Le balisage sera renforcé par des flèches directionnelles ainsi qu'un marquage au sol temporaire si nécessaire. En cas d'erreur de parcours de la part du participant, ce dernier doit impérativement revenir sur ses pas jusqu'à ce qu'il retrouve le balisage. Tout participant qui ne suivra pas le parcours établi ne sera pas classé.

#### **2-3 : L'emplacement**

L'épreuve se déroule au départ de Ventron. Le lieu d'accueil, départ, arrivée, vestiaire, protocole se situe Chemin du plain, 88310 Ventron, à proximité du Terrain de jeu et de la Halle.

## **Article 3 : Inscriptions et Tarifs**

### **3-1 : Conditions d'inscriptions**

Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement, dernier délai le samedi 2 mai 2026 à 18h (en fonction de la limite des places disponibles). Aucune inscription papier ne sera réceptionnée.

### **3-2 : Catégories d'âge**

Le 15 km (Trace des Skieurs) est ouvert à partir de la catégorie Junior (né en 2008 et avant). Le 35 km (Tour de Ventron) est ouvert à partir de la catégorie Espoir (né en 2006 et avant).

### **3-3 : Mineurs**

Les mineurs peuvent s'inscrire sur le 15km (Trace des Skieurs) à condition qu'ils soient nés en 2008. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription. La présence d'un adulte responsable de l'enfant sur place durant l'épreuve est obligatoire.

### **3-4 : Certificat médical et licences sportives**

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents :

- Non licenciés, ou licenciés santé loisir, encadrement ou découverte qui doivent fournir :
  - L'attestation de Parcours prévention santé téléchargeable : <https://pps.athle.fr/> (Plus d'obligation de fournir un certificat médical depuis le 1er Avril 2024, le PPS suffit)
- Attention :** En 2026, le Parcours Prévention Santé devient le Pass Prévention Santé.
  - Un titre de participation au tarif de 5 euros
  - Une durée de validité désormais de 1 an à compter de sa délivrance
  - Incluant une responsabilité civile
  - Un accès privilégié aux contenus coaching santé et à la future plateforme Datarunning (mise en ligne au printemps 2026)
  - Ce changement interviendra le 15 janvier 2026 à 13h00. Tous les PPS réalisés avant le lancement du nouveau Pass resteront valables pendant 3 mois.
- Licenciés FFA avec numéro de licence (Compétition / Entreprise / Running). Toutes les autres licences ne sont pas acceptées.

### **3-5 : Montant des inscriptions**

La Trace des Skieurs (15 km) :

- Tarif préférentiel (jusqu'au 3 avril) : 15 euros.
- Tarif normal (jusqu'à la fermeture des inscriptions le 2 mai) : 20 euros.

Le Tour de Ventron (35 km) :

- Tarif préférentiel (jusqu'au 3 avril) : 32 euros.
- Tarif normal (jusqu'à la fermeture des inscriptions le 2 Mai) : 38 euros.

Les frais d'inscriptions comprennent :

- Le dossard (nominatif, garanti pour toute inscription effectuée avant le 13 avril 2026)
- Le cadeau de bienvenue
- La puce de chronométrage et le suivi live
- L'assistance médicale et sécurité
- Les ravitaillements solide et liquide sur le parcours ainsi que le ravitaillement d'arrivée

### **3-6 : Retrait des Dossards**

Le retrait des dossards s'effectuera à proximité du Chemin du Plain, 88310 Ventron entre 7h00 et 10h00, le jour de l'évènement, dimanche 3 mai 2026.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

### **3-7 : Revente ou cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

### **3-8 : Remboursement**

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur avant le 29 avril 2026.

## **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de CREDIT MUTUEL pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La participation se fait sous l'entièvre responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## **Article 6 : Obligations des participations**

### **6-1 : Équipements obligatoire**

La trace des Skieurs (15 km) :

- Couverture de survie (140mm x 200 mm)
- Réserve d'eau de 500 ml minimum
- Gobelet individuel
- Téléphone portable chargé en bon état de marche

Le Tour de Ventron (35 km) :

- Couverture de survie (140mm x 200 mm)
- Réserve d'eau de 500 ml minimum
- Veste imperméable avec capuche adaptée à sa taille
- Gobelet individuel
- Téléphone portable chargé en bon état de marche

En cas de non-port des équipements obligatoires, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable des éventuels incidents et leurs conséquences.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

## **6.2 Comportement sportif**

Il est interdit de courir avec un chien car ce n'est pas une course cani-trail.

Le comité d'organisation est autorisé à appliquer des pénalités de temps ou des disqualifications en cas de comportement antisportif, en cas de non-respect du présent règlement, en cas de non-respect des bénévoles, membres de l'organisation, partenaires et en cas de jet de détritus en dehors des zones prévues par l'organisation, de circulation en dehors du parcours ou de dégradation de la faune et de la flore.

## **6.3 Respect de l'environnement**

En s'inscrivant à notre évènement les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritus organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement.
- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.
- Aucune vaisselle jetable ne sera distribuée sur les ravitaillements. Ceci afin de réduire la consommation de plastique des coureurs.

## **6.4 Hors délai et Abandon**

Un coureur « Hors Délai », contraint à l'abandon ou qui abandonne de lui-même, doit obligatoirement se signaler au membre de l'organisation le plus proche (ravitaillement, signaleur, ...) ou appeler directement le PC Course.

Il sera rapatrié sur le site d'arrivée par l'organisation uniquement depuis un point de contrôle ou un ravitaillement. Il ne sera alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés sera mis hors-course et sera rapatrié sur le site d'arrivée par l'organisation. Les horaires sont précisés sur le site internet de l'organisation. Des barrières horaires peuvent être ajoutées pour des raisons de sécurité.

## **Article 7 : Ravitaillement et assistance**

### **7.1 Ravitaillement**

Les épreuves du Trail de la Noire Roche se déroulent en semi-autonomie. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture mais les participants doivent veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui leur seront nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

### **7.2 Assistance**

L'assistance des participants est autorisée uniquement sur les points de ravitaillement, dans la zone immédiatement voisine au ravitaillement et à l'appréciation du chef de poste. Tout assistance réalisée en dehors des zones autorisées entraînera l'application d'une pénalité de temps aux coureurs ayant reçu cette assistance.

## **Article 8 : Sécurité et secours**

Compte tenu de la spécificité du parcours, les moyens de secours seront mobiles. Des signaleurs seront placés tout au long du parcours, en fonction des besoins. Les secours sont destinés à porter assistance à toute personne blessée avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger.

En cas de détresse, alertez ou faites alerter une personne de l'organisation située sur le parcours. Elle dispose de moyens radio ou téléphoniques pour joindre le PC.

## **Article 9 : Classement et récompenses**

La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence sans motif accepté par le Comité d'Organisation, les prix seront acquis par l'organisateur.

Les trois premières femmes et les trois premiers hommes de chaque épreuve seront récompensés.

## **Article 10 : UTMB Index et ITRA**

Le Trail de la Noire Roche participe à votre classification pour l'ITRA ainsi que l'UTMB Index.

## **Article 11 – Droit d'image, loi informatique et liberté**

### **11.1 Drois d'image**

Par son inscription, chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves du Trail de la Noire Roche ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves du Trail de la Noire Roche sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **11.2 Règlement général sur la protection des données**

Conformément à la loi sur le RGPD du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo, les différents journaux et magazines partenaires, l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la personne responsable au sein de l'US Ventron. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

## **Article 12 : Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

## **Article 13 : Validation du règlement**

### **13.1 Acceptation du règlement**

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement. En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et l'accepter sans réserve. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve et non placés sous sa garde ou au cours de la course.

### **13.2 Modification du règlement**

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction des circonstances qui, éventuellement, pourraient se présenter. Le Jury pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement. En particulier, il se réservera le droit de modifier le départ ou l'itinéraire si les conditions le justifient. Le Jury se réservera également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques.